

# L'importance cruciale du nettoyage des matériels face aux épizooties que nos départements connaissent !

■ Dans le Gers et les Hautes-Pyrénées, la lutte contre les épizooties comme la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) et la Maladie Hémorragique Épizootique (MHE) est une priorité pour les éleveurs. Les coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) jouent un rôle clé dans cette bataille grâce à leurs équipements partagés, comme les bétailières, les cages de contention et les épandeurs à fumier. Toutefois, pour maximiser leurs efficacités et minimiser les risques de propagation des maladies, un nettoyage rigoureux de ces matériels est indispensable.

## Le rôle des matériels agricoles dans la propagation

Les matériels agricoles, en particulier ceux partagés au sein des Cuma, sont des vecteurs potentiels de ces virus. Les bétailières et les cages de contention, en contact direct avec les animaux, peuvent facilement devenir des foyers d'infection. Les épandeurs à fumier, quant à eux, peuvent disperser des agents pathogènes sur les terres, contaminant ainsi les pâturages.

## Les bénéfices du nettoyage et de la désinfection

Un nettoyage minutieux et régulier des matériels est essentiel pour prévenir la transmission des maladies. Cela inclut le lavage à haute pression, l'utilisation de détergents appropriés et la désinfection avec des produits virucides efficaces. Ce processus permet de réduire significativement la charge virale sur les surfaces et les équipements.

Les bétailières doivent être nettoyées après chaque utilisation pour enlever les matières organiques et les débris qui peuvent abriter des agents pathogènes. Les cages de contention, souvent en contact direct avec des animaux infectés, nécessitent une attention particulière pour éviter la contamination croisée entre animaux sains et malades.

## L'engagement des Cuma

Les Cuma ont un rôle crucial à jouer en instaurant des protocoles de nettoyage stricts et en sensibilisant leurs membres à l'importance de ces pratiques. Elles peuvent mettre en place des formations pour les utilisateurs et offrir des équipements de nettoyage adaptés. En encourageant une culture de responsabilité partagée, les Cuma contribuent à la santé générale des troupeaux et à la sécurité sanitaire de l'ensemble de la filière agricole. C'est dans ce cadre que CUMA France et le GDS France, ont diffusé une fiche de biosécurité sur la gestion du matériel en commun.



■ Un nettoyage après chaque utilisateur est primordial. (crédit : entraid)

Dans un contexte de vigilance accrue face aux épizooties, le nettoyage et la désinfection des matériels agricoles partagés au sein des Cuma sont des mesures essentielles. En investissant dans des pratiques de nettoyage rigoureuses (mise en place d'aire de lavage), les éleveurs du Gers et des Hautes-Pyrénées peuvent protéger leurs troupeaux, limiter les pertes économiques et garantir une production agricole saine et durable.

Wilfrid LEPRAT,

Fédération des Cuma du Gers et des Hautes-Pyrénées



■ Les matériels en contact avec les animaux ou leurs déjections doivent être nettoyés. (crédit : saténe)

## Biosécurité : gestion du matériel en commun

### Pourquoi ?

Le **partage de matériel** et d'équipements entre plusieurs élevages, sites d'élevages ou ateliers différents sur une même exploitation peut être **source d'introduction, de circulation et de sortie d'agents pathogènes dans (ou vers) l'élevage et l'atelier.**

Ces matériels et équipements incluent, par exemple, les véhicules de transport, le matériel de contention ou de manipulation des animaux, les épandeurs à fumier, les tonnes à lisier ou encore, la tenue de l'éleveur.

**Si aucune précaution n'est prise, la contamination entre élevages, avec la faune sauvage, la circulation à l'intérieur d'une exploitation et l'apparition de pathologies peuvent être très rapides.**

### Comment ?

Ces matériels et équipements sont directement exposés aux excréments et sécrétions animales pouvant être chargés en agents pathogènes.

**Certains de ces agents pathogènes peuvent persister durablement dans l'environnement, dans les effluents, sur le matériel ou les surfaces, et ainsi être véhiculés d'une exploitation à l'autre, ou d'un atelier à l'autre à l'occasion de l'utilisation de matériel(s) en commun.**

Les risques varient en fonction de la nature des excréments et sécrétions (sang, fèces, sécrétions de mises bas,...), des types de matériaux contaminés, des caractéristiques biologiques des agents pathogènes et des mesures de biosécurité mises en place.

Par exemple, l'agent de la *paratuberculose* présent dans un fumier contaminé peut être disséminé par l'intermédiaire d'un épandeur utilisé en commun et qui ne serait ni nettoyé, ni désinfecté.

### En pratique

• Certains **équipements dédiés aux ateliers sont à privilégier en propriété et de préférence affectés à chaque atelier** pour limiter l'introduction, la circulation et la sortie des agents pathogènes.

- Pour les matériels ou véhicules partagés entre plusieurs élevages et/ou ateliers, les **nettoyer de manière approfondie** (et idéalement les désinfecter), avant et après utilisation, en priorisant les parties en contact avec les animaux ou leurs excréments. La zone de nettoyage doit être située en zone professionnelle.
- Les produits utilisés pour le nettoyage et la désinfection doivent être **homologués adaptés au matériel** et les instructions d'utilisation doivent être scrupuleusement respectées.
- Lors de l'utilisation des produits de nettoyage et désinfection, il faut **utiliser des équipements de protection individuels** (gants, lunettes de protection, masque,...).
- Veiller à ce que le **matériel des intervenants** en élevage (transporteurs, pareurs, tondeurs...) soit **nettoyé et désinfecté avant utilisation dans l'élevage.**
- Nettoyer les bottes et réaliser un lavage des mains à chaque changement d'atelier et disposer de **tenues vestimentaires spécifiques** pour chaque atelier.
- Ces mesures doivent s'intégrer à une réflexion plus générale sur la circulation dans et entre les locaux d'élevage : **zonage et notion de « marche en avant ».**
- Dans le cas d'un risque de circulation d'agents pathogènes important à l'intérieur du même atelier, **les mêmes mesures devront être appliquées entre les différentes unités d'âge ou de catégories d'animaux.**

### En savoir plus

Dans le cadre des Cuma, des mesures de biosécurité sont à mettre en place pour les matériels qui génèrent un contact direct avec les animaux comme par exemple les bétailières, peses bétails, chaîne d'abattage ou matériel de contention : les adhérents s'engagent à nettoyer et désinfecter le matériel après utilisation.

GDS France / CUMA France  
Télécharger la fiche « Gestion du matériel en commun »  
en flashant le QR Code ci-contre.

